

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 21-2020

Objet : Résidence Abrioux - mise à disposition de logements

Depuis 2009, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon signe convention avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.

Conventions en cours :

- avec ADOMA : 7 chambres pour des demandeurs d'asile accompagnés par le Dispositif d'Insertion Sociale d'ADOMA ;
- avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or : 9 chambres pour l'hébergement de 9 jeunes mineurs non accompagnés ;
- avec l'association Le Renouveau : 1 logement T1 et 2 logements T1bis, pour l'accueil de personnes souffrant d'addictions ;
- avec le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale La résidence Herriot de l'ACODEGE : 2 chambres et 2 appartements T1 pour l'hébergement de jeunes âgés de moins de 25 ans en grande difficulté sociale.

Ces conventions représentent à ce jour 23 logements, soit 14 % du parc. Elles participent à la diversification des publics accueillis et apportent une dynamique de partenariat constructif.

Conventions avec Le Renouveau et l'ACODEGE

- **Le Renouveau** :

Trois personnes suivies par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau ont occupé les trois logements (1 T1 et 2 T1bis) mis à disposition.

Ce partenariat rapproché avec l'association Le Renouveau favorise également les démarches de soins des résidents rencontrant des problèmes d'addiction, ainsi un résident en dépendance alcoolique a été orienté sur le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau en 2019.

Ce partenariat étant positif, la mise à disposition de ces trois logements est poursuivie à compter du 1^{er} mars 2020.

- L'ACODEGE CHRS La Résidence Herriot :

Un partenariat avec l'ACODEGE CHRS Herriot est engagé depuis 2011. 8 jeunes de moins de 25 ans en grandes difficultés sociales, accompagnés par les travailleurs sociaux du CHRS La résidence Herriot ont transité par 4 logements (2 chambres et 2 logements T1) mis à disposition en 2019/2020. Ces logements sont à nouveau proposés à compter du 1^{er} mars 2020 pour répondre aux besoins.

Cette année, du fait de la construction de la nouvelle résidence ABRIOUX et de l'échéance d'un déménagement initialement prévu en fin d'année, il est proposé à l'ACODEGE et au Renouveau de diminuer, sous préavis dûment communiqué à la Direction, le nombre de logements en cours de convention en cas de besoin. De la même façon, le terme de la convention est fixé au moment de l'emménagement dans la future construction.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

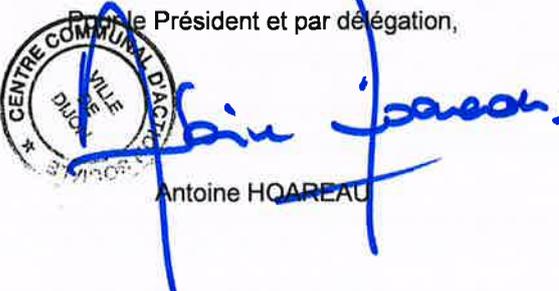
1. Autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et à signer la convention avec l'association le Renouveau pour la mise à disposition d'un appartement T1 et de deux appartements T1bis, à la résidence sociale Abrioux à compter du 1^{er} mars 2020 ;
2. Autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et à signer la convention avec le CHRS la résidence Herriot de l'ACODEGE pour la mise à disposition de deux chambres et deux appartements T1 à la résidence sociale Abrioux à compter du 1^{er} mars 2020 ;
3. Autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1
Hébergement logement : 1
Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,

Antoine HQAREAU

